

Garantie et réclamations

L'ensemble des lampes et des appareils de Lightplus bénéficie d'une garantie de deux ans, jusqu'à 25 000 heures de fonctionnement, et de trois ans pour les lampes LED et les appareils de Megaman dont la durée de vie dépasse 25 000 heures, si la durée de vie sur les appareils dépasse 50.000h la garantie est 4 ans pour les produits de la série de Megaman. La garantie sur les strip-led IP20 est 3 ans et les strip-led avec un IP plus que IP20 la garantie est 2 ans. Utilisation obligatoire de profil en alu si la puissance dépasse le 48watt. Les strip-led de IP68 doivent être installés dans un profil ou être immergés, si non la garantie sera annulée. La garantie entre en application à compter de la date d'achat, elle ne s'applique que sur présentation d'une preuve d'achat qui permet de déterminer de manière univoque la date d'achat.

Si nécessaire, notre service technique se rendra sur place si la demande est valable. La garantie couvre les pièces défectueuses dont les dommages sont causés par des erreurs de matériaux, de construction et/ou de fabrication, elle ne couvre jamais les frais de remplacement. Le service technique décide seul, au cours de la période de garantie, de réparer l'appareil ou de le remplacer par un neuf si la réparation n'est pas possible. La garantie n'est pas prolongée en cas de réparation ou de livraison d'un nouveau produit.

Vous pouvez utiliser notre document standard pour demander un service après-vente. Vous devez en tous les cas nous envoyer toutes les informations demandées.

Garantie sommaire par marque:

	Appareil avec douille	Lampes et luminaires dé de 10.000h	Lampes en luminaires dé de 25.000h	Strip-led IP20	Strip Led IP54 > IP68	Drivers
Belucca	2 ans	2 ans	-	3 ans	2 ans	3 ans
Megaman	2ans	2 ans	3 ans	-	-	2 ans
Feelux	2 ans	2 ans	-	-	-	2 ans
Nowodvorski	2 ans	2 ans	-	-	-	-
Controllers	2 ans	-	-	-	-	-
Accessoires, douille,...	2 ans	-	-	-	-	-
Fin de série	1 ans	-	-	-	-	-
Autres marques	2 ans	-	-	-	-	-

La garantie ne s'applique pas en cas de :

- Rayures ou entailles,
- Utilisation anormale ou incorrecte des lampes, des dispositifs de commande ou des armatures (produits Lightplus),
- Bande de led où aucun profil en aluminium n'a été utilisé pour son refroidissement au-dessus d'une puissance de 48watt
- Bande de led imperméable à l'eau de LED IP68 utilisation sans profil ou sans refroidissement par eau (immersion)
- Usure anormale des pièces et/ou traces d'utilisation anormale,
- Dommages et défauts occasionnés par le non-respect du manuel de montage, le non-respect des dimensions d'installation et/ou le serrage excessif des attaches de fixation,
- Dommages occasionnés par l'utilisation de ou le contact avec des produits agressifs et/ou abrasifs ou lors du nettoyage,
- Raccordements incorrects,
- Dommages identifiés lors de la livraison qui ne sont notifiés qu'après le montage,
- Installation des produits en dehors de la Belgique : ces produits doivent être retournés au siège de Lightplus en Belgique aux frais du client et sont mis à la disposition du client après vérification/réparation/remplacement, sans participation, ni contribution aux éventuels frais de transport.

Si les conditions de garantie ne sont pas respectées, Lightplus se réserve le droit de facturer intégralement au client les coûts générés par la visite de notre service technique. Les tarifs en vigueur peuvent être fournis sur demande auprès de Lightplus. Le dédommagement des personnes ou le remboursement des frais générés par les dommages ne sont en aucun cas couverts.

EN CAS DE ENDOMAGEMENT PAR LE TRANSPORTEUR

Si l'emballage ou la livraison est endommagé par le transporteur, vous devez demander au chauffeur pendant la livraison le formulaire de endommagement. Sinon, la garantie sera annulée.

ARTICLE 1 - GARANTIE ET RÉCLAMATIONS

Toutes les réclamations doivent nous être communiquées par écrit, dans un courrier détaillé et signé, dans les quatre jours qui suivent la date de livraison et dans tous les cas, avant utilisation ou revente des marchandises, faute de quoi elles ne sont pas considérées comme valables. La non-conformité des pièces doit être signalée au moment de la livraison. L'existence de réclamations n'autorise pas l'acheteur à suspendre le paiement ou à en modifier les modalités. Les actions concernant des vices cachés ne peuvent être acceptées que dans le mois qui suit la réception des marchandises.

En cas de réclamation, l'acheteur doit laisser les marchandises litigieuses à notre disposition et se garder de les aliéner, de les réparer ou de les transformer sans notre accord préalable. En cas de défauts, l'acheteur sera considéré comme ayant renoncé à sa réclamation et accepté les marchandises. Dans tous les autres cas, nous ne pouvons être tenus responsables des vices cachés des marchandises. Nous ne sommes en aucun cas responsables des dommages supplémentaires dont l'acheteur, son personnel, ses biens ou des tiers pourraient souffrir suite à des dommages identifiés fondés.

En cas de remplacement d'un appareil, pour quelque raison que ce soit, le vendeur (Lightplus) n'est pas responsable des frais ou dommages occasionnés par l'enlèvement de l'ancien appareil. Le vendeur (Lightplus) n'est pas responsable des dommages occasionnés au niveau des appareils lors de leur séjour sur les chantiers ou pendant la pose par l'installateur. En cas de défauts des marchandises livrées par nos soins au cours de la période de garantie, si notre laboratoire indique que les défauts ne sont pas liés à un cas de force majeure (foudre, surtension, etc.) ou une utilisation incorrecte, les matériaux seront remplacés ou réparés dans le cadre de la garantie. La garantie ne couvre pas les heures de travail, ni les frais de transport. Les périodes de garantie de nos produits, qui varient de deux à trois ans, sont disponibles sur simple demande.

Garantie

Cette garantie s'applique uniquement aux produits achetés chez Lightplus Bv à Termonde BE. (voir les produits décrits ci-dessus)
Lightplus BV Wissenstraat 17 – 9200 Termonde België – info@lightplus.be